

Appel de Fonds

Période du 01/07/2025 au 31/12/2025

Marquette Lez Lille, le 06/11/2025

Imm : 0011 - ASL LES COTTAGES DU PARC

APPEL DE FONDS 01/07/2025 AU 31/12/2025

Selon AG du 30/06/2025

Selon AG du 30/06/2025

Réf : 0011-0004 / SDC ALBA rep. par VACHERAND

Internet Login : 000476 Mot de Passe : HDFMTS

Societe SDC ALBA rep. par VACHERAND

6 GRAND PLACE

59270 BAILLEUL

FRANCE

	Postes à répartir	Total	Base	Tantièmes	Quote-part
7000	CHARGES COMMUNES GENERALES	7500.00	10000	733	549.75
	Honoraires syndic	6000.00			439.80
	Prestations particulières	1500.00			109.95
	TOTAL DU LOT				549.75

Montant de l'appel de fonds **549.75 €**

RECAPITULATIF	ETAT DE VOTRE COMPTE	Dépenses	Versements
Appel TTC 549.75	TOTAL DES MOUVEMENTS SUR LA PERIODE	0.00	0.00
	SOLDE CREDITEUR		0.00
	MONTANT DE VOTRE APPEL	549.75	
	TOTAL A PAYER	549.75	

A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante. Lorsque la convocation de l'assemblée générale est sollicitée en application de l'article 17-1 AA de la loi du 10 Juillet 1965, le syndic ne porte à l'ordre du jour de cette assemblée que les questions relatives aux droits et obligations du ou des copropriétaires demandeurs. Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du b de l'article 25 de loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.

MODALITES DE REGLEMENT

AVANT LE	MONTANT	BENEFICIAIRE
01/07/2025	549.75	ASL LES COTTAGES DU PARC

COMPTE BENEFICIAIRE
SOCIETE GENERALE 30003-01289-0005094280546 BIC : SOGEFRPP IBAN: FR76 3000 3012 8900 0509 4280 546

<< Coller au dos de votre chèque >> << Coller sur l'enveloppe de retour >>

SDC ALBA rep. par VACHERA
0011-0004-01/07/2025
549.75€

IMMO HDF
32 rue Wicar
59520 Marquette Lez Lille